



POSTES D'ATTENTE REFONTE DANS VILLE-MARIE

Les représentants de l'industrie réclamaient depuis un certain temps l'ajout de nouveaux postes d'attente dans l'arrondissement Ville-Marie. Vous avez été nombreux à soumettre vos suggestions et le BTR a reçu plusieurs demandes en ce sens. Les membres du Comité des postes d'attente se sont mis au travail et ont fait leurs devoirs. Toutes les demandes ont été analysées en fonction de plusieurs critères : sécurité, réglementation, capacité physique de créer ou d'accepter plus de places, etc. Les inspecteurs du BTR ont effectué une analyse en profondeur de la situation et ont soumis leurs recommandations au Comité. Le 21 mai dernier, les membres du comité se sont réunis. Voici le résultat de leur travail et la refonte proposée.

En avril dernier, l'arrondissement Ville-Marie comptait 96 postes d'attente totalisant 490 places. À la suite des recommandations des inspecteurs, 16 nouveaux postes verront le jour, ce qui représente 92 places de plus d'ici la fin du mois d'août 2009. Les changements se font de la façon suivante.

6 nouveaux postes seront créés, pour un total de 39 places supplémentaires dans le quadri-

latère Atwater, Saint-Laurent, Maisonneuve et Saint-Antoine. Le détail est illustré en page 3.

10 postes de 2 à 3 places verront le jour dans l'arrondissement Ville-Marie, afin de répondre à des besoins précis à des endroits ciblés. Donc 30 places supplémentaires. Ces postes ne seront toutefois pas assignés à la desserte de bars.

Modifications de postes existants

Des changements ont aussi été apportés à certains postes existants, ce qui se traduit par un ajout de 23 places supplémentaires. Le détail est donné en page 4 et 5.

Un travail de collaboration

La refonte, c'est donc 16 postes d'attente de plus, ce qui porte le total à 112. Ainsi, l'arrondissement Ville-Marie compte maintenant 582 places, soit 92 places de plus. Une augmentation de 18 %. Cela signifie une meilleure desserte pour la population et un pas de plus pour une rentabilité accrue de l'industrie du taxi à Montréal. Les recommandations du Comité devraient être entérinées lors du prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu le 7 juillet prochain. Un travail bien fait et effectué dans la collaboration. Une réussite!

POSTES D'ATTENTE	
Refonte et mise à jour	3, 4, 5
NOUVELLES	
Dans le monde du taxi	6
TRANSPORT ILLÉGAL	
Un propriétaire gonflé	9
UN PEU D'HISTOIRE	
Le plan de rachat de permis	10, 11
TRANSPORT ADAPTÉ	
Opération Tax-Accès	14
UN CHAUFFEUR QUI FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE	16
PORTRAIT	
Pierre-Léon Lalonde – Un taxi la nuit	17

BIENVENUE BENOIT!

Benoit Jugand occupe le poste de chef de division du BTR depuis avril 2009. Il est entré au BTR comme inspecteur en 2002, puis a occupé le poste de chef de section à la réglementation de 2005 à 2009.

Il participe activement à la Table de concertation du transport par taxi depuis 2005 au chapitre de la définition et de la mise en place de la réglementation du taxi. À titre de représentant du BTR, M. Jugand présidera désormais cette Table de concertation ainsi que celle sur le taxi accessible. Nous lui souhaitons le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

FINANCEMENT TAXI

depuis 30 ans...

À vous d'en profiter!

Lors de la dernière année, nos RISTOURNES versées aux membres correspondaient à environ **1,30% de rabais** en intérêts sur un financement taxi. Faites le calcul, **cela peut représenter beaucoup d'économie d'argent**. Voilà un réel avantage qu'aucune autre institution financière que Desjardins ne peut vous offrir.

RISTOURNES = RABAIS 1,30 %

CELA PEUT REPRÉSENTER DES MONTANTS FORT IMPORTANTS... **INFORMEZ-VOUS!**
LA CAISSE DESJARDINS ALLARD-SAINTE-PAUL PEUT VOUS FAIRE ÉCONOMISER



Farés Khoubbieh
directeur financement taxi

FINANCEMENT FACILE

- Achat de permis taxi
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Achat de maison
- Rénovation de maison

514 765-3577 poste 241

Les détenteurs de permis taxi peuvent refinancer leur permis à notre Caisse et ainsi utiliser leur capital pour différentes raisons.

Avec Desjardins, tous les types de financement sont disponibles au même endroit. Il s'agit d'un avantage important à considérer.

LES AVANTAGES

- Conditions de prêt taxi exceptionnelles
- Rendez-vous rapide
- Plusieurs termes
- Réponse en 48 heures
- Aucune cotisation
- Aucuns frais d'ouverture de dossier
- Aucuns frais de renouvellement
- Rabais sur hypothèque
- Différents avantages pour vos proches



Desjardins
Caisse Allard-Saint-Paul

**PIONNIERS
DANS LE
FINANCEMENT TAXI
DEPUIS 30 ANS**

**APPELEZ-NOUS,
VOUS SEREZ SURPRIS!**

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W2

Siège social
2645 rue Allard
Montréal (Québec)
H4E 2L7

514 765-3577

À la suite de la consultation de l'industrie du taxi, le Comité des postes d'attente de taxis s'est réuni le 21 mai 2009. Voici le sommaire des recommandations qui seront formulées au Conseil d'arrondissement Ville-Marie le mardi 7 juillet prochain.

NOUVEAUX POSTES D'ATTENTE

ATWATER / MAISONNEUVE / Angle nord-ouest

Ajout au poste Alexis-Nihon actuel sur Atwater, angle nord-ouest de Maisonneuve, un deuxième poste de 5 à 6 places après la zone d'arrêt d'autobus. ▶ 1

MAISONNEUVE / MCGILL COLLEGE / Angle nord-est

Création d'un poste de 10 places sur Maisonneuve, angle nord-est de McGill College. ▶ 2

SAINT-JACQUES / CATHÉDRALE / Angle sud-ouest

Création d'un poste de 6 places sur Saint-Jacques, angle sud-ouest de Cathédrale. ▶ 3

SAINT-LAURENT / CÔTÉ EST / Entre Sherbrooke et Saint-Norbert

Création d'un poste de 5 ou 6 places sur Saint-Laurent, côté est, devant le MUSÉE JUSTE POUR RIRE. ▶ 4

SQUARE-VICTORIA / SAINT-ANTOINE / Angle nord-est

Création d'un poste de 4 ou 5 places sur Square-Victoria, angle nord-est de Saint-Antoine, pour desservir l'HÔTEL W. ▶ 5

UNIVERSITY / SAINTE-CATHERINE / Angle sud-ouest

Création d'un poste de 5 ou 6 places sur University, angle sud-ouest de Sainte-Catherine. ▶ 6

DE PLUS

10 postes de 2 ou 3 places seront créés dans l'arrondissement afin de répondre à des besoins précis à des endroits ciblés. Ces postes, qui ne sont pas affectés à la desserte des bars, peuvent être disponibles de jour, de nuit ou en tout temps.

1 ATWATER / MAISONNEUVE



2 MAISONNEUVE / MCGILL COLLEGE



3 SAINT-JACQUES / CATHÉDRALE



4 SAINT-LAURENT / SAINT-NORBERT



5 SQUARE-VICTORIA / SAINT-ANTOINE



6 UNIVERSITY / SAINTE-CATHERINE



MISE À JOUR



MODIFICATIONS DE POSTES D'ATTENTE EXISTANTS

CATHCART / Côté sud entre Mc GILL COLLEGE et MANSFIELD

Le poste sur la rue Cathcart, entre McGill College et Mansfield, est rallongé de 3 places. ▶ **1**

LA GAUCHETIÈRE / Côté nord entre DRUMMOND et STANLEY

Le poste est disponible 24 heures par jour, sauf lors de la tenue d'événements spéciaux au CENTRE BELL. ▶ **2**

LA GAUCHETIÈRE / BEAVER HALL / Angle nord-est

Le poste sur La Gauchetière, angle nord-est de Beaver Hall, est rallongé de 3 places et les heures d'utilisation passent de « DE JOUR » à « EN TOUT TEMPS ». ▶ **3**

MANSFIELD / RENÉ-LÉVESQUE / Angle sud-ouest

Le poste de l'HÔTEL REINE ÉLISABETH sur Mansfield, angle sud-ouest de René-Lévesque, est rallongé de 4 places. ▶ **4**

PEEL / RENÉ-LÉVESQUE / Angle nord-ouest

Le poste sur Peel, angle nord-ouest de René-Lévesque, est rallongé de 2 ou 3 places. ▶ **5**

RENÉ-LÉVESQUE / Côté nord entre CLARK et SAINT-URBAIN

Le poste devant l'édifice d'HYDRO QUÉBEC est rallongé de 2 places. ▶ **6**

RENÉ-LÉVESQUE / LUCIEN-L'ALLIER / Angle sud-est

Le poste sur René-Lévesque, angle sud-est de Lucien-l'Allier, est rallongé de 2 ou 3 places. ▶ **7**

SAINTE-CATHERINE / CRESCENT / Angle sud-ouest

Le poste sur le côté nord de Sainte-Catherine, angle Crescent, est déplacé sur le côté sud. ▶ **8**

SAINT-JACQUES / GAUVIN / Côté nord

Le poste sur Saint-Jacques près de Gauvin, côté nord, est déplacé vers l'ouest et rallongé de 2 places. ▶ **9**

SAINT-MAURICE / MCGILL / Angle sud-ouest

Le poste sur Saint-Maurice, angle sud-ouest de McGill, est rallongé de 3 places. ▶ **10**





MISE À JOUR

4 MANSFIELD / RENÉ-LÉVESQUE



5 PEEL / RENÉ-LÉVESQUE



6 RENÉ-LÉVESQUE / HYDRO QUÉBEC



7 RENÉ-LÉVESQUE / LUCIEN-L'ALLIER



8 SAINTE-CATHERINE / CRESCENT



9 SAINT-JACQUES / GAUVIN



10 SAINT-MAURICE / MCGILL



PORTES OUVERTES FÉLICITATIONS À NOS TAXIS AMBASSADEURS

UNE FOIS ENCORE, COMME CHAQUE ANNÉE, Tourisme Montréal récompense les chauffeurs de taxi ayant suivi la formation Taxis Ambassadeurs. Le cadeau : un laissez-passer pour la famille (5 personnes) donnant accès aux principaux attraits touristiques de Montréal. Et ils sont nombreux : Biodôme, Biosphère, Jardin botanique, Insectarium, Musée d'art contemporain, Planétarium, etc. Faites une surprise à vos proches. Effectuez une sortie de famille et prenez connaissance des richesses que recèle Montréal. Cette opération « portes ouvertes » se fait en collaboration avec le BTR.

NOUVELLES DANS LE MONDE DU TAXI

CLIENTÈLE À MOBILITÉ RÉDUITE



Depuis le 1^{er} juin 2009, les entreprises suivantes sont titulaires d'un permis d'intermédiaire en services restreints :

Taxi Accessible Van Médic

Taxi Accessible Para-Adapté

Taxi Accessible Rosemont Plus

Taxi Accessible Diamond



RECTIFICATION NOUVEAU SECTEUR DES DÉPARTS VERS LES ÉTATS-UNIS



Dans le numéro de printemps de *Taxi le Journal*, Aéroports de Montréal annonçait l'ouverture d'un nouveau secteur de départs vers les États-Unis à l'aéroport Montréal-Trudeau à compter du 20 mai 2009. Prenez note que cette ouverture est reportée à la mi-août. Cette décision a été prise à la suite d'une baisse de trafic transfrontalier entre le Canada et les États-Unis, ce qui rend la mise en service des nouvelles installations moins urgentes. Depuis le début 2009, on observe une chute mensuelle du trafic variant entre 5 % et 11 %. La situation devrait se stabiliser l'automne prochain.

Source : Aéroports de Montréal

SPINELLI TOYOTA

synonyme de fiabilité



CAMRY 2009

Maintenant disponible
en version hybride



**PASSIONNÉ DE
L'AUTOMOBILE DEPUIS
1922**

PROGRAMME
SPÉCIALEMENT CONÇU
POUR LES **TAXIS**

Contactez : **PAUL NOORY**
Gérant, Ventes véhicules neufs
paul.noory@spinelli.com

SPINELLI

TOYOTA

Lachine

561, boul. Saint-Joseph
(angle de la 6^e avenue)
514 634-7171

SPINELLItoyota.com



TOYOTA

faire toujours mieux

DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DE TRAVAILLEURS AUTONOMES QUÉBEC INC. POUR LES MEMBRES

SERVICES	INCLUS DANS LA COTISATION	À TARIF AVANTAGEUX
* Service juridique - Code de la sécurité routière au Québec – pénal.	☺	
* Service juridique - Dossiers civils.	☺	
* Service juridique - Bureau du Taxi et du remorquage de Montréal.	☺	
Ligne d'urgence juridique 24 heures pour vous et les membres de votre famille.	☺	
Représentation auprès de la SAAQ, CSST, assurance emploi, IVAC, Régie des rentes du Québec.	☺	☺
* Représentation auprès de la CTQ Commission des transports du Québec.	☺	
Représentation auprès des instances gouvernementales (provinciales et fédérales), municipales, ministères du revenu ainsi que donneurs d'ouvrages.	☺	
Service juridique pour les dossiers de la SAAQ, CSST, IVAC, Assurance-emploi, Régie des rentes du Québec, ministères du revenu ainsi que donneurs d'ouvrages.		☺
Assurance auto & habitation		☺
Assurance-vie, salaire, accident (sans preuve de revenu et de santé) et frais généraux d'entreprises.		☺
Assurance maladie-grave, assurance-décès, mutilation, accidentelle, fracture, dentaire & médicament.		☺
Assurance marge et carte de crédit, assurance prêt de camion et de taxi, hypothèque.		☺
Régimes d'épargne individuels garantis (CELI, REER, FEER ou non-enregistré).		☺
Essence (carte de crédit 3% rabais et carte prépayée 2.5% rabais)		☺
Assistance routière commerciale et personnelle.		☺
Avocats pour la famille des membres.		☺
Avocats pour les membres: dossiers personnels criminels, pénaux et civils.		☺
FinTaxi, financement pour l'industrie du taxi au Québec.	☺	☺
Services comptables.		☺
Enquêtes de crédit & enquêtes pré-emploi.		☺
Services bancaires et financement.		☺
Rabais sur achats de voitures (cost + \$500) & locations de voitures.		☺
Fiscaliste, syndic de faillite, professionnels de la restructuration et réorganisation commerciale et autres.		☺
Service d'incorporation d'entreprise.		☺
Chauffage d'appoint pour voiture (subvention disponible pour taxi).		☺

* Ces services juridiques sont offerts sans aucuns frais supplémentaires et sans limite quantitative.
Tous les avantages sont offerts uniquement aux membres en règles de Travailleurs Autonomes Québec.
1-800-563-1133 / 514-599-2026

VISITEZ NOTRE SITE WEB : WWW.TAQ-INC.QC.CA

Ces avantages peuvent être sujets à des changements sans préavis.





TRANSPORT ILLÉGAL COVOITURAGE

Le vendredi 6 juillet 2007, vers 17 h 35, deux inspecteurs effectuent une patrouille de routine dans le centre-ville. Ils aperçoivent un groupe de personnes mettant des valises dans le coffre d'une limousine allongée munie d'une plaque d'immatriculation de promenade. Lors de la période très achalandée de remise des diplômes des mois précédents dans le milieu scolaire, un des inspecteurs avait remarqué ce véhicule près des salles de réception dans l'est de Montréal.

Une fois le groupe monté à bord, les inspecteurs suivent la limousine sur une courte distance. Ils interceptent le véhicule devant le 1453, rue Sainte-Catherine Est, et interrogent le chauffeur. Dans un premier temps, celui-ci refuse de collaborer puis, finalement, présente ses papiers. Le véhicule, de marque Lincoln Town Car 1988, n'est pas muni d'une vignette du Bureau du taxi, ni d'un certificat d'inspection mécanique, ni d'un permis de propriétaire de taxi.

Poursuivant leur interrogatoire, les inspecteurs apprennent que les passagers sont des musiciens qui se rendent dans la région de Toronto pour y livrer des prestations dans un aqua club. Le responsable du groupe remet une carte d'affaires sur laquelle apparaît la photo de la limousine et de son propriétaire, qui est également le chauffeur, ainsi qu'un numéro de téléphone cellulaire. De plus, le responsable précise avoir versé un acompte de 600 \$ pour effectuer le trajet Montréal-Toronto, aller-retour, dont le coût total s'élève à 1 500 \$.

Ayant la preuve que le chauffeur effectuait un transport rémunéré de personnes sans être détenteur d'un permis de propriétaire de taxi, les inspecteurs émettent une contravention en vertu de la *Loi sur les services de transport par taxi*, infraction prévue à l'article 117. L'amende s'élève à 350 \$, plus les frais, soit un total de 480 \$. De plus, ils font saisir le véhicule.

Le contrevenant conteste la contravention. Les procédures judiciaires commencent le 20 octobre 2008 et se poursuivent jusqu'au 8 avril 2009. Pour sa défense, le propriétaire-chauffeur évoque qu'il effectuait du covoiturage, qu'il est membre d'Allo Stop, un service de covoiturage, et que le montant demandé n'était pas de 1 500 \$, mais plutôt de 600 \$. Cette somme servait à payer les coûts d'utilisation du véhicule, l'essence, son hôtel et ses repas. Il ajoute qu'une des passagères était une amie, qu'elle lui avait demandé de les conduire à Toronto et qu'il pourrait profiter du fait que le groupe donnait un spectacle dans un aqua club pour y avoir accès. Dans un premier temps, il aurait refusé puis s'était ravisé, afin de profiter de l'opportunité qui s'offrait à lui.

Après un long procès, le contrevenant a été déclaré coupable, le juge ne retenant pas les motifs de la défense basée sur le fait qu'il effectuait du covoiturage. En effet, l'activité de transport de monsieur François Robert Lemire, le propriétaire-chauffeur, ne correspondait pas à la définition du covoiturage. La preuve présentée par la poursuite ne soulevait aucun doute dans l'esprit du magistrat. Des frais additionnels de 215 \$ s'ajoutent à l'amende initiale de 350 \$, pour un total de 565 \$. M. Lemire, qui n'avait pas entrepris les démarches pour récupérer son véhicule, devra également acquitter les frais de fourrière, soit 11 000 \$. ▲

UN PROPRIÉTAIRE GONFLÉ!

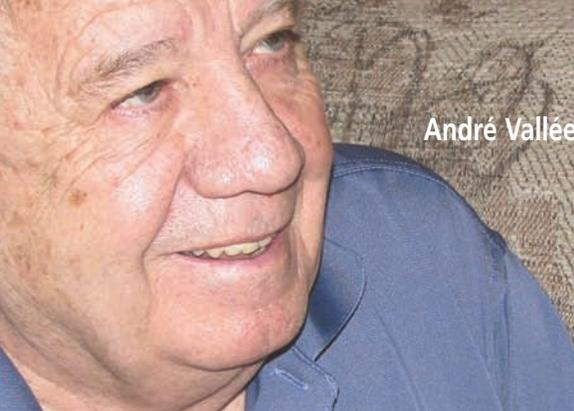
Le 27 mars 2009, un individu dépose une plainte au Bureau du taxi. Abasourdi, il affirme qu'il vient tout juste d'effectuer une course dans un taxi dont les coussins gonflables étaient déployés, le pare-brise fissuré, l'avant de la voiture endommagé et les ceintures de sécurité non fonctionnelles. De plus, alors qu'il avait fait remarquer au chauffeur l'état piteux du véhicule, ce dernier lui avait répliqué qu'il n'avait pas à effectuer de remarques à cet effet.

Vérification faite, les inspecteurs constatent avec stupéfaction que les dires du client sont tous fondés; le taxi est dans un état lamentable. La voiture est remorquée à la fourrière et l'on procède à une inspection. Trois constats d'infraction sont émis. L'un de 350 \$ plus les frais pour ne pas avoir maintenu le taxi en bon état, et deux de 125 \$ chacun plus les frais pour les surfaces intérieures endommagées et pour ne pas avoir maintenu à jour la vérification du véhicule avant départ. Aucun dommage n'était inscrit sur sa fiche!

Le propriétaire a été privé de son taxi pendant 14 jours, le temps d'effectuer les réparations nécessaires et de fournir un certificat d'inspection mécanique valide. En effet, on a exigé une deuxième inspection avant de lui remettre son droit d'exploitation.

Ne pas pouvoir conduire son taxi pendant 14 jours peut sembler long pour certains. Cependant, comme le prouve le rapport de police de Laval, le véhicule en question était accidenté depuis décembre 2008. Dans l'esprit du propriétaire, il était tout à fait normal de conduire un taxi dans cet état. Sans l'intervention du BTR, combien de temps aurait-il attendu avant d'effectuer les réparations qui s'avéraient plus que nécessaires? ▲





André Vallée



UN PEU D'HISTOIRE

POURQUOI UN PLAN DE RACHAT? Le plan de rachat de permis de taxis pour l'agglomération de Montréal a été mis en œuvre en juin 1985 à la suite de longues discussions entre l'industrie du taxi, le gouvernement du Québec et les différents intervenants locaux. Une opération d'envergure qui permettra de racheter quelque 1 200 permis, soit 20 % des permis en vigueur à l'origine.

Mais pourquoi y avait-il un surplus de permis? Un bref survol historique permet de voir que pendant la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 1945, l'industrie du taxi à Montréal est de compétence fédérale et le nombre de permis est limité: 765 en 1941. Dès la fin de la guerre, il y a insuffisance de taxis à Montréal, ce qui génère beaucoup de plaintes de la part du public. Il faut aussi trouver du travail aux vétérans qui rentrent d'Europe. La limitation existante est alors supprimée, l'industrie du taxi à Montréal redevient de compétence provinciale et de nouveaux permis sont accordés. Ce qui va faire grimper en 6 ans le nombre de taxis à Montréal à 4 295. On compte sur l'ensemble de l'île de Montréal 4 978 taxis en 1952.

Au cours de cette période, on constate une augmentation de la valeur marchande des permis et la présence de manœuvres spéculatives jugées abusives lors de transactions. Ce qui aura une incidence sur la stabilité de l'industrie et mènera à des revendications comme la naissance du « mouvement de libération du taxi »; et en 1969, à des affrontements violents devant les installations de Murray Hill, alors titulaire de la concession des services de transport terrestre à l'aéroport de Dorval. À la suite de ces incidents, le gouvernement mandate la Régie des Transports pour mener une enquête à ce sujet. Le comité Bossé est formé et quelques mois plus tard celui-ci produit un rapport qui définit le malaise: la surabondance de permis de taxis et le manque de rentabilité dans l'industrie. Ce rapport note que l'offre est alors excédentaire à la demande, il en découle des effets négatifs comme des revenus insuffisants, de l'insatisfaction des détenteurs de permis, des services diminués au chapitre de l'éthique du chauffeur et de la sécurité de la clientèle. Le rapport fait une série de recommandations qui vont aboutir en 1983 à une réforme en profondeur de l'industrie. Cette réforme passe d'abord par

la mise en place d'un plan de rachat des permis. Le raisonnement est le suivant: réduire le nombre de permis pour permettre de rentabiliser l'industrie.

COMMENT VA-T-ON S'Y PRENDRE? Le plan vise à racheter les permis de taxi des titulaires qui désirent quitter le métier. Les permis sont rachetés sur une base volontaire selon leur valeur marchande. Le prix offert en juin 1985 est de 10 000 \$. Une spéculation s'amorce alors et les permis se vendent de gré à gré pour une valeur supérieure sans passer par le fonds de rachat. Le plan ne fonctionne pas comme prévu, c'est la fin de la première version du plan de rachat.

L'équipe « Pro 2000 » qui prendra la direction de la Ligue A-11 revient à la charge avec une deuxième phase. Comme le souligne André Vallée alors secrétaire-trésorier de l'équipe de direction Pro 2000: « Avec un président comme Gilles Léveillé, un tempérament fort et déterminé, c'est sûr qu'on allait trouver une solution! ». Monsieur Léveillé, président de 1986 à 1993, est en effet un leader et c'est grâce à la ténacité de l'équipe de direction

Gingras Taximètre-Cellubel Communications Inc.

5844 des ÉCORES # 100
Montréal, Québec H2G 2J1

Sans frais

Tél: 272-3924

1-877-272-3924

Fax: 277-2656

VENEZ NOUS RENCONTRER À NOTRE LOCAL

NOUS SOMMES



À VOTRE SERVICE

(GARANTIE DE DEUX ANS PIÈCES ET UN AN SUR MAIN D'OEUVRE)

LE TAXIMÈTRE NG
DE
GARVIN
ELECTRONIQUE



(GARANTIE DE DEUX ANS PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE)

nous réparons et installons
toutes marques de compteurs et de radios



RADIO KENWOOD

TK-7102

TK-7160

TK-8102

TK-8160

contrat de service disponible sur
majorité de modèles de radios

dome A-11 et dome VISA aussi disponible
mandataire de la CTQ (validation)

LE PLAN DE RACHAT \$\$\$

Pro 2000 que le plan de rachat a fonctionné dans sa deuxième phase. Le prix des permis est alors haussé à 18 000 \$ en juin 1987. Un droit de transfert, sorte de pénalité, est aussi imposé pour les transactions qui se font entre particuliers, sauf pour les membres d'une même famille. Cette mesure vise à obliger les acheteurs à passer par le fonds de rachat, elle vise également à alléger le fardeau financier des détenteurs de permis restant en favorisant une entrée de fonds directement dans le plan de rachat. Le droit de transfert est de 10 000 \$ au début et va grimper à 20 000 \$ en avril 1987. Un fiduciaire est mandaté par le gouvernement du Québec pour gérer l'ensemble de cette opération.

Les exploitants sont d'accord avec l'objectif de réduire le nombre de permis, mais ils ne voulaient s'engager que dans la mesure où leur risque financier était limité. Le nombre maximal de permis à racheter se situait à 2 000, un seuil à ne pas dépasser. Le plan de rachat avait aussi comme objectifs :

de rentabiliser l'exploitation des taxis,

de hausser la qualité du service offert,

d'éviter la spéculation sur les permis.

L'implication des membres de l'industrie passe alors par le biais d'une cotisation annuelle de 1 000 \$, par année, par permis. Cette mesure sera rapidement éliminée et remplacée par les pénalités perçues lors des droits de transfert. De plus, un crédit d'impôt de 500 \$ par année est alloué au propriétaire. Enfin, les membres de la Ligue de taxi de Montréal (A-11) pouvaient, en assemblée générale, décider en tout temps de mettre fin au plan de rachat, selon leur satisfaction à l'égard du nombre de permis rachetés.

LES ACTEURS EN PRÉSENCE

Ligue de taxis de Montréal inc. : seul organisme habilité en vertu des dispositions de

Loi sur le transport par taxi à représenter les titulaires de permis de taxis de l'agglomération A-11 de Montréal. Requérante principale pour la mise en œuvre de l'opération rachat, elle représente les membres qui financent le plan.

Ministère des Transports du Québec : principale autorité en matière de transport par taxi qui avait pour mandat d'analyser la faisabilité, le coût et mettre en place la réglementation permettant de cautionner ce plan.

Trust La Laurentienne du Canada : fiduciaire devant assurer la perception des droits annuels et des droits de transfert, en gérer le placement jusqu'à leur remise au ministre des Finances du Québec.

Société québécoise des transports : organisme relevant du gouvernement du Québec devant gérer différents investissements publics dans le domaine du transport.

Commission des transports du Québec : organisme qui a comme mandat de délivrer, de suspendre, de révoquer et de transférer les permis de taxi selon la loi et les règlements en vigueur.

Bureau du taxi de la CUM : organisme assure les contrôles prévus par la Loi et voit au renouvellement des permis.

Ministre des Finances : ministre autorisé à avancer jusqu'à 15 millions à la S.Q.T. pour procéder au rachat de permis de taxis.

CONCLUSION

La nature du marché à Montréal : une industrie du taxi, composée d'une multitude de petits entrepreneurs, fait en sorte que l'économie du marché montréalais est beaucoup plus sensible aux fluctuations de l'offre et de la demande. Tout dysfonctionnement aura des effets directs sur les opérateurs. Dans ces conditions, lorsqu'il y a surabondance de permis, donc un manque de clients par

chauffeur, il est pratiquement impossible pour le chauffeur de faire ses frais. Une telle situation entraîne à la longue la dégradation de l'industrie. Le plan de rachat aura donc été la réponse à une situation donnée et un exemple intéressant de concertation et de travail conjugué entre les différents paliers gouvernementaux et l'industrie du taxi. Exemple qui a d'ailleurs été repris par les autorités de Barcelone en Espagne.

En résumé, le plan de rachat aura permis le retrait de quelque 1 200 permis par la Commission des transports du Québec et assainit la situation en augmentant le nombre de courses par chauffeur et donc leurs revenus. Le plan de rachat a eu aussi comme conséquence une appréciation importante de la valeur des permis et les contrôles exercés par le Bureau du taxi et les autres intervenants gouvernementaux auront permis d'éviter la spéculation. De fait, la valeur des permis est passée de 10 000 \$ à plus de 200 000 \$ aujourd'hui.

Les actions concertées de tous auront permis à une industrie composée majoritairement de propriétaires-artisans de se bâtir une caisse de retraite. Le plan de rachat a également favorisé l'amélioration de la qualité de l'offre de service de l'industrie du taxi de façon importante.

Le plan constitue donc un jalon prépondérant dans l'histoire de l'industrie du taxi à Montréal. D'autres grands dossiers ont également fait l'objet d'une attention particulière de la part des principaux joueurs de l'industrie. La question du racisme à l'égard de la communauté haïtienne constitue un autre élément important de l'histoire et nous verrons, dans le prochain numéro, comment le BTR, de concert avec les représentants de l'industrie, a mis en place un système pour contrer ce phénomène. ▲

La collection « Taxis du monde » est décidément très populaire, elle soulève votre curiosité et votre passion. Merci de vos commentaires. Et poursuivons notre visite dans l'univers merveilleux des collectionneurs de répliques de taxis du monde entier. Des miniatures qui donnent à rêver!

Taxi de Manille / Jeepney / 1980

Les Jeepneys sont un moyen de transport en commun très populaire aux Philippines. Ce sont à l'origine des Jeeps abandonnés par l'armée américaine à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, qui sont réputés pour leurs décorations flamboyantes et le nombre impressionnant de passagers qu'ils peuvent transporter.



Taxi de Buenos Aires / Peugeot 404 / 1965

Pendant plus de deux décennies, la Peugeot 404 fut l'un des taxis les plus populaires de Buenos Aires. Les plaques avant et arrière ainsi que les portes avant indiquent le numéro d'immatriculation du véhicule. Élégante, la 404 présente une apparence unique avec ses accessoires montés sur le toit.



Taxi d'Amsterdam / Citroën DS 19 / 1958

Présentée au salon de l'automobile de 1955, la DS 19 est certainement la voiture la plus emblématique de toute l'histoire de la marque Citroën. Avec sa ligne aérodynamique et révolutionnaire, elle était non seulement puissante, mais aussi sûre et pratique, si bien qu'elle fut choisie comme voiture officielle du gouvernement français.



Taxis

Taxi de Tamanrasset / Renault Colorale Savane / 1955

Couleur sable, La Colorale Savane accomplit l'un des services de taxis les plus difficiles qui soient sur les pistes du Sahara qui, jusque-là, n'étaient fréquentées que par les caravanes de dromadaires. Ce taxi, qui appartient à la compagnie Générale Transsaharienne, assure la ligne Colomb-Béchar, à la frontière de l'Algérie et du Maroc, jusqu'à Niamey, capitale du Niger, en passant par Gao, dans l'actuel Mali.



CHASSÉ TOYOTA

Venez essayer la toute nouvelle Camry

Connaissez-vous le crédit d'impôt, qui peut atteindre jusqu'à \$2000 pour les taxis hybride?

Contactez-nous!

2010

LUB EXPRESS

Aucun rendez-vous.
Aucune attente.

20%

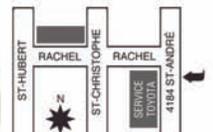
de rabais sur la main d'oeuvre

15%

de rabais sur les pièces

10%

de rabais sur les pneus



Au coeur du centre-ville de Montréal

chassetoyota.com 819 Rachel Est, Montréal, coin ST-Hubert 514 527.3411

du monde



Taxi de Nassau / Jeep Surrey / 1960

La Jeep DJ-3 Surrey, lancée sur le marché en 1960, était une voiture de promenade et de loisirs de haut standing sur l'île de New Providence aux Bahamas, dont Nassau est la capitale. Sur les enjoliveurs, le signe «W» rappelle son ancêtre, la Jeep Willis.



Taxi d'Istanbul / Ford Fordor Sedan / 1947

Noirs, avec une bande jaune latérale, les taxis d'Istanbul appelés « Dolmus » sont spacieux; ils offrent une capacité de huit places. Aujourd'hui encore, certains d'entre eux circulent dans les rues de la capitale turque.



Taxi de Tokyo / Toyota Crown / 1998

La Toyota Crown est considérée à Tokyo comme la Mercedes des voitures. Toyota a le quasi-monopole des taxis de la capitale. Détails insolites : sur le toit, une grosse sphère et deux petits clignotants; le vert signifie « occupé » et le rouge, « libre ».



Taxi de Chicago / Ford V8 / 1936

Sur la Ford V8, à l'époque de la grande dépression aux États-Unis, n'apparaissent pas d'inscription « Taxi » ni de lanterne, mais une bande de carrés blancs et noirs décorait les véhicules destinés au service de taxi. Ce modèle de 1936 assurait le service à Chicago. La Ford V8 est le véhicule qui représente le mieux ces années empreintes de violence et d'agitation (voir photo à droite, en haut).

Taxi d'Afrique du Sud / Toyota BJ Safari Park / 1970 – Ce véhicule n'est pas un taxi au sens strict du terme. Il s'agit en réalité d'un tout terrain affecté au transport de passagers. D'une capacité de dix places, sans compter le conducteur, c'est ce que l'on appelle un « taxi safari ». Ce véhicule circule à l'intérieur de la réserve sud-africaine de Mala Mala, où l'on trouve des espèces animales pacifiques. C'est pourquoi il est ouvert et dépourvu d'accessoires de protection.



Les répliques font partie de la collection « Taxis du monde » des Éditions Altaya.

TAXI

Un produit spécialement conçu et négocié pour les propriétaires de TAXI



BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES
www.burrowes.ca

**Pour obtenir une soumission
et économiser, composez le
1-888-522-2661**

L'équipe Burrowes à votre service...

2647 Place Chassé, Montréal Qc. H1Y 2C3
Nous sommes situés juste à côté du bureau d'immatriculation des taxis.



Avez-vous
entendu parler du
programme d'assurances
Burrowes?

Rabais exclusifs pour les membres des Travailleurs Autonomes Québec inc. (TAQ)

OPÉRATION TAX-ACCÈS



TRANSPORT ADAPTÉ

Certaines compagnies ont changé leurs pratiques de manière radicale et la situation a évolué de façon positive. D'autres compagnies, malgré le fait que les représentants des intermédiaires étaient au courant d'une deuxième opération au mois de mai, ont eu des résultats moins satisfaisants. Deux éléments à retenir à la suite de cette deuxième opération :

la qualité de l'offre de service s'est nettement améliorée;

les infractions liées à la surcharge et au non-respect de la tarification de la part des intermédiaires sont choses du passé.

Les inspecteurs du BTR vont continuer à exercer une surveillance serrée du mode de fonctionnement de ces compagnies afin que le niveau de l'offre et de la qualité du service reste le meilleur possible. Les compagnies devront donc s'attendre à d'autres opérations sporadiques TAX-ACCÈS.

Beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à la réalisation de ces opérations. Le BTR remercie chaleureusement toutes les personnes qui y ont collaboré sous la direction de Jinny Massicotte, matricule 9937 ▲

Début 2009, plusieurs plaintes ont été déposées par la clientèle nécessitant les services de taxis adaptés. Ces plaintes avaient pour objet la non-disponibilité du service de transport adapté (sans faire appel à la STM) et des pratiques illégales de surcharge. Une opération d'envergure, TAX-ACCÈS, a été mise sur pied en février afin de vérifier le bien-fondé des plaintes et des critiques envers les intermédiaires spécialisés en service de transport de personnes à mobilité réduite.

Phase 1

En février 2009, une première opération d'une durée de neuf jours, vingt-quatre heures par jour, a permis aux inspecteurs du BTR de constater une multitude d'infractions à la réglementation; les plaintes de la clientèle et de l'industrie étaient donc fondées.

À la suite de cette constatation, la direction du BTR a rencontré individuellement les représentants des quatre intermédiaires pour les informer de l'état de la qualité du service de leur compagnie ainsi que des points à corriger. Les représentants ont aussi été avisés qu'une deuxième opération serait effectuée avant le renouvellement des permis d'intermédiaires, soit le 31 mai 2009.

Phase 2

La deuxième opération, qui visait à vérifier si les intermédiaires spécialisés en services restreints avaient corrigé les lacunes répertoriées en février 2009, s'est déroulée au cours des trois premières semaines de mai. Résultats : la qualité du service et la conformité envers la réglementation de certains intermédiaires se sont nettement améliorées.



CARREFOUR DU TAXI
FINANCEMENT | FORMATION | SERVICES



Vous avez besoin de conseils sur les assurances ou les contraventions routières ?
Vous voulez connaître les conditions pour devenir chauffeur de taxi ?
Le milieu du taxi vous intéresse ?

Ne cherchez plus !

Le Carrefour du Taxi

est le seul portail Web qui offre les services et outils répondant aux besoins de l'industrie du taxi au Québec.

Le beau temps est toujours au rendez-vous avec le Carrefour du taxi !

Une seule adresse : www.carrefourdutaxi.ca Une initiative de FinTaxi



TABLE DE CONCERTATION DU TAXI DE MONTRÉAL

QU'EST-CE QUE ÇA FAIT?

Le transport par taxi au Québec est assuré par des personnes ou des entreprises regroupées en associations de services réparties dans les différentes régions du Québec. Ces activités du transport par taxi sont régies par le ministère des Transports.

La Loi concernant les services de transport par taxi encadre autant le véhicule et le conducteur que le service lui-même. La Loi et son règlement sont entrés en vigueur le 30 juin 2002, avec comme objectifs, entre autres, d'accroître la sécurité des usagers, d'améliorer la qualité des services offerts à la population, de protéger le consommateur et d'assurer la pérennité de l'industrie. Comment le ministre des Transports est-il en contact avec l'industrie du taxi? Par le biais d'une Table de concertation provinciale et d'une Table de concertation du transport par taxi à Montréal.

ORIGINE DE LA TABLE – La Table de concertation de l'industrie du transport par taxi a vu le jour à la suite d'une consultation réalisée auprès des principaux acteurs de l'industrie du taxi et de sa clientèle, ainsi qu'auprès des partenaires institutionnels du ministère des Transports, soit la Commission des transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et le Bureau de taxi et du

remorquage de la ville de Montréal. Un rapport a été déposé le 2 novembre 2005 et un communiqué annonçait la création de la Table de concertation.

MANDAT – La Table de concertation réunit à la fois les acteurs de l'industrie du taxi, les chauffeurs, les propriétaires et les intermédiaires en services, ainsi que les représentants des différentes clientèles utilisatrices des services de transport par taxi. La Table de concertation a pour mandat général de conseiller le ministre des Transports. Elle a pour objet de favoriser la concertation entre l'industrie du taxi et sa clientèle, de façon à améliorer la qualité des services et la rentabilité de l'industrie. La Table se réunit six fois par année; elle pose un diagnostic sur la situation actuelle, détermine les solutions à apporter, dégage les positions qui font consensus et fait des recommandations au ministre. Dans ce contexte, le président recueille les commentaires et suggestions des membres de la Table sur les pistes proposées. La Table de concertation du transport par taxi de Montréal est dirigée par le BTR.

Dans un prochain numéro, nous ferons une description des membres qui siègent à la Table de concertation du Taxi de Montréal. Nous dresserons également un profil de chacun de leur représentant. ▲



Groupe Assurance
ELCO Inc.

Consultez nos Experts.
7475, boul. Newman, bureau 520 Lasalle (Québec) H8N 1X3

téléphone : [514] 766-7669
télécopieur : [514] 766-7270
sans frais : 1-800-567-5046

Programme conçu spécialement pour

- Propriétaires de taxi et leur famille
- Chauffeurs de taxi
- Dirigeants et employés des entreprises de taxi

Avantages

- Soumission immédiate par téléphone
- Service personnalisé
- Financement de prime disponible
- Paiement de l'indemnité dans un court délai

Assurances générales

- Automobiles privées
- Habitation
- Véhicules récréatifs
- Et plus encore !



CHIEN-GUIDE

UN CHAUFFEUR QUI A FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE



Le 13 août 2007, vers 20 h 50, madame Lise, une handicapée visuelle, accompagnée de son chien-guide Mira, un labernois de 90 livres, se dirige vers le poste de taxis privé Diamond à Place Versailles.

Madame Lise, qui ne voit que partiellement, se présente au premier taxi de la file. Le chauffeur refuse catégoriquement d'effectuer la course, prétextant être allergique aux animaux. Madame Lise, qui connaît bien les lois et règlements en la matière, demande au chauffeur si son permis stipule cette exemption. Il réplique qu'il a le droit de prendre qui il veut, qu'il n'a pas l'obligation de prendre le chien, qu'elle n'a qu'à laisser son animal sur place et à monter à bord.

Madame Lise explique que son chien est un chien-guide Mira pour lequel elle possède une attestation officielle. De plus, elle informe le chauffeur de ses obligations et lui donne la possibilité de se reprendre. Rien à faire. Devant ce refus, madame Lise se dirige vers le second taxi de la file et demande au chauffeur de bien vouloir relever le numéro de plaque d'immatriculation de la voiture du récalcitrant. Le chauffeur accepte et remet la note à madame Lise. Celle-ci porte plainte au Bureau du taxi.

Après enquête, le chauffeur fautif reçoit une contravention pour avoir refusé d'effectuer une course, contrevenant ainsi à l'article 111 du *Règlement RCG 08-022*. Celui-ci conteste la contravention.

Le 25 février 2009, les parties se présentent à la Cour municipale de Montréal : madame Lise accompagnée de son chien-guide, le chauffeur fautif et, heureusement, le second chauffeur qui a noté le numéro de plaque du véhicule, ce qui a permis d'identifier le défendeur, monsieur Jean-Robert Momperousse. Ce dernier prétend qu'il ne travaillait pas le jour où les incidents se sont produits. Compte tenu de la preuve présentée, le juge ne retient pas sa version des faits et le déclare coupable. Le chauffeur fautif devra payer une amende de 125 \$, plus les frais, et son permis sera suspendu pour une période de trois mois.

En venant en aide à madame Lise, le chauffeur qui a été témoin de l'incident a fait preuve de professionnalisme et s'est comporté en bon citoyen. Il a fait toute la différence. Plus important, il a redonné confiance à madame Lise. Malgré l'incident malheureux dont elle avait été victime, elle a pu compter sur un chauffeur de taxi honnête. ▲

Bon samaritain, si vous vous reconnaissez, encore merci!



UN REÇU S.V.P.!

Saviez-vous que le coupon de carte de crédit que vous remettez aux clients n'est pas un reçu? En effet, le BTR a enregistré une augmentation de plaintes de clients, principalement à l'aéroport PET, qui, à la suite d'un paiement par carte de crédit, se sont vu refuser un reçu, en plus du coupon (duplicata) de la transaction par carte de crédit. Les chauffeurs prétextaient un dédoublement de facture.

Le client est en droit d'exiger un reçu en bonne et due forme sur lequel seront inscrits la date, le montant de la course, le numéro de permis du chauffeur et la vignette, conformément à l'article 124 du *Règlement RCG 08-022*. De cette façon, le client est en mesure de justifier la dépense sur la carte de crédit. Le refus de remettre un reçu à un client, ou ne pas remplir le reçu correctement, est punissable par un constat d'infraction de 125 \$ plus les frais. ▲



Les Délices d'Amandine

Boulangerie - Pâtisserie - Traiteur

2181, Ste-Catherine Est - Tél : (514) 524-9582 - patisserie-amandine.com

Ouvert 7 jours/7 - dès 7 h du lundi au vendredi et 8 h le we

Le temps d'une pause, venez nous rendre visite...

goûtez à notre café et obtenez une viennoiserie gratuitement !



UN TAXI LA NUIT

En 1992, de retour d'un séjour dans l'Ouest canadien où il avait accompagné des groupes de musique alternative en tournée, Pierre-Léon Lalonde se cherche un boulot. Que faire? Sa formation: diplômé d'un DEC en lettres, suivi d'études en histoire de l'art et en histoire à l'UQAM qu'il avait interrompues. Impossible donc de trouver un emploi dans ce domaine. M. Lalonde doit affronter une autre difficulté. À la suite d'un grave accident, il a subi des blessures importantes aux deux pieds. Il ne peut occuper un emploi qui le forcerait à demeurer debout de longues périodes. Les postes de commis ou autres dans un bureau ne l'intéressent pas, il ne se voit pas faire du 9 à 5 dans un espace clos. Une possibilité se présente: chauffeur de taxi. Pourquoi ne pas exercer ce métier, le temps de trouver autre chose ou de retourner aux études?

Dix-huit ans plus tard, M. Lalonde est toujours au volant d'un taxi; ce qu'il croyait temporaire est devenu permanent. Il se définit lui-même comme un chauffeur de taxi, travail qu'il affectionne. Et il n'a jamais repris le chemin des études. Ce qu'il aime par-dessus tout: le très grand sentiment de liberté. « Pour moi, c'est le plus important, dit-il. Faire ce que je veux, ne pas avoir de patron et ne pas être enrhumé. » Il travaille pour un propriétaire de flotte de taxis et loue une voiture pour douze heures. Les journées sont longues. « Bien sûr, avec la période économique difficile, les gens

prennent moins le taxi. Il faut faire beaucoup d'heures. Et je vieillis. C'est dur physiquement. Mais j'aime ça. »

M. Lalonde a choisi un horaire de nuit. « J'aime la ville, la route, la nuit. Les gens sont moins stressés, ils bavardent davantage. Parfois, je suis le seul à qui ils peuvent parler de ce qui va ou de ce qui ne va pas... leur travail, leurs amours, un peu de tout. C'est surprenant de constater comment certains n'hésitent se confier à un étranger. » Ne craint-il pas de travailler alors que la majorité des gens sont au lit? « Non, ce n'est pas plus dangereux que le jour. Il ne m'est jamais arrivé quelque chose de grave. » Et les gens éméchés, qui font la fête? « Ça fait partie du travail de nuit. Les bars sont ouverts, les gens les fréquentent et ils doivent retourner à domicile. Moi, tout ce que je demande, c'est qu'ils payent la course et qu'ils ne soient pas malades dans l'auto. Le reste... L'alcool, ce n'est pas nécessairement mauvais. Ça délie les langues, les gens communiquent davantage. »

Autre passion de M. Lalonde: établir un contact avec la clientèle; écouter les gens, leurs histoires. Car il aime bien le vécu raconté, la tradition orale. Sa formation en lettres le titille encore quelque peu sans doute! C'est pourquoi en 2005, il crée un blogue où il partage ses récits accompagnés de photos, des instantanés captés lors de ses randonnées

nocturnes. Il y consacre une quinzaine d'heures par semaine. La popularité de cet instrument de communication s'accroît, il accueille bientôt entre trois et six cents visiteurs par jour. La collection Hamac-Carnet, rattachée aux éditions du Septentrion, s'intéresse à son travail. Un premier livre, qui reprend les textes du blogue et présente quelques inédits, voit le jour. Puis un deuxième. « Ces courts textes permettent de varier les formes narratives, j'adore ça. C'est très satisfaisant, artistiquement. »

À plus long terme, outre la continuation de son blogue, M. Lalonde veut se consacrer davantage à la photo. Au cours de la prochaine année, il participera sans doute à une exposition, un collectif. En matière d'écriture, il avoue un intérêt pour le roman policier. « Mon métier de chauffeur de taxi se prête bien à ce genre littéraire. » Pour l'instant, il en lit beaucoup. Commence-t-il à nouer les ficelles d'une quelconque intrigue policière? Comment savoir? Les silences d'un auteur sont impénétrables. En attendant, il est possible de lire ses textes sur son blogue et dans ses livres. ▲

Blogue

<http://taxidenuit.blogspot.com/>

Livres

Pierre-Léon Lalonde, *Un taxi la nuit, tome I et II*, collection Hamac-Carnet, éditions du Septentrion



TAXI SANS CHAUFFEUR

Verrons-nous le PRT (Personal Rapid Transit) bientôt? C'est un système de transport électrique complètement automatisé. Chaque véhicule peut accueillir de 4 à 6 personnes, ce qui en fait un mode de transport individuel, un peu comme une automobile, et il a l'avantage de respecter l'environnement, car il n'y a pas d'émissions polluantes. Le principe de cette technologie n'est pas nouveau, mais la hausse des coûts énergétiques et les problèmes de pollution le rendent maintenant plus attrayant. Au cours de l'année prochaine, deux PRT devraient être installés; l'un à l'aéroport international d'Heathrow, près de Londres, et l'autre à Masdar City, dans les Émirats arabes unis. ▲

L'ARROSEUR ARROSÉ

Les radars sont populaires ces temps-ci. Et pas seulement à Montréal, où l'on vient d'installer de nouveaux appareils. En Grande-Bretagne, un automobiliste a été flashé à 103 milles/heure dans une zone de 70. Fait inusité, il s'agissait de Tom Riall, directeur chez Serco, responsable de l'installation et de l'entretien de ces mêmes radars automatiques. Il a été condamné à 6 mois de suspension de permis de conduire. Certes, il peut témoigner que ses radars fonctionnent bien. ▲



Marie-Claude Thibault

Plus de 15 ans d'expérience chez Desjardins
poste 228

Marie-Michèle Poulin

Adjointe services taxi
poste 130

4545, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec)
H4C 1S3

POUR VOIR LE FINANCEMENT TAXI AUTREMENT! (5 1 4) 9 3 5 - 1 1 2 3

- Financement et refinancement de permis de taxi
- Financement de véhicule-taxi avec rabais de taux concurrentiel
- Amortissement allant jusqu'à 15 ans sur prêt taxi
- Choix du terme allant de 1 an à 5 ans sur prêt taxi
- Assurance vie, invalidité ainsi que maladies graves offertes (mais non obligatoires)
- Offre promotionnelle sur hypothèque résidentielle
- Offre du programme Solution Libre-Affaires de Visa Desjardins comportant une carte de crédit Visa Desjardins, une marge de crédit reliée à votre compte Affaires ainsi qu'un accès au service Internet (6 mois gratuits vous sont offerts pour ce service)



Desjardins

Caisse du parc

Sir-G.-É.-Cartier de Montréal



PRINCIPAUX CHANTIERS SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL

Ministère des Transport du Québec

Autoroute 19

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Pont d'étagement du boulevard Gouin

Reconstruction du pont d'étagement

- Fermetures complètes du pont Gouin (détour par le boulevard Henri-Bourassa)
- Fermetures occasionnelles de l'autoroute de nuit
- Fermetures partielles de l'autoroute de jour et de nuit

mai à décembre 2009

Autoroute 20

ENTRE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE ET L'ÎLE-PERROT

Pont Galipeault

Reconstruction du pont Galipeault en direction de Montréal

- La circulation se fait à contresens sur le pont sud: deux voies sont disponibles dans le sens du flot principal, et une voie disponible dans le sens opposé

jusqu'en septembre 2009



Autoroute 20

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENT LACHINE

Pont d'étagement de la 1^{re} Avenue enjambant l'autoroute 20

Reconstruction du pont d'étagement

- Fermeture complète du pont
- L'accès au secteur industriel situé au nord de l'autoroute 20 se fera par le boul. Montréal-Toronto
- L'accès à l'autoroute 20 est en provenance du secteur industriel situé du côté nord de l'autoroute 20 et l'accès à Lachine en provenance de l'autoroute 20 ouest se fera par la 55^e avenue

mai à septembre 2009

Autoroute 20

DORVAL, POINTE-CLAIRE ET BEACONSFIELD

Réparation des ponts d'étagement Fénelon, Saint-Jean, Cartier et Saint-Charles

- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 20

fin juin à novembre 2009

Autoroute 25

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENT ANJOU

Pont d'étagement de la rue Yves-Prévost

Reconstruction du pont d'étagement

- Reconstruction en deux phases
- Maintien d'une voie par direction sur le pont
- Fermetures occasionnelles de l'autoroute 25 de nuit
- Fermetures partielles des voies de desserte
- Fermeture de la sortie no 7 – Boulevards Wilfrid-Pelletier/Châteauneuf de l'autoroute 25 nord

mi-mai à mi-décembre 2009

Autoroute 25

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENT ANJOU

Asphaltage de l'autoroute 25 en direction nord entre la rue Sherbrooke et l'échangeur Anjou

- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 25 en direction nord

juin à septembre 2009

Autoroutes 25 et 40 / échangeur Anjou

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENT ANJOU

Réfection de l'échangeur: réparation de bretelles de l'échangeur

- Maintien d'une voie de circulation sur deux dans les bretelles (bretelles menant de l'autoroute 25 nord à l'autoroute 25 nord, de l'autoroute 25 nord à l'autoroute 40 est et de l'autoroute 25 nord à l'autoroute 40 ouest)
- Fermetures occasionnelles de nuit des autoroutes 40 ou 25 et de certaines bretelles

mai à décembre 2009

Autoroute 40

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENTS RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, POINTE-AUX-TREMBLES ET RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Asphaltage de l'autoroute 40 en direction ouest du pont Charles-De Gaulle au boulevard Henri-Bourassa

- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 40 en direction ouest (détour par le pont Le Gardeur)

fin juin à septembre 2009

Autoroute 40

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENTS VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION ET AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Asphaltage de l'autoroute 40 en direction ouest entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent

- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 40 en direction ouest

juin à septembre 2009



PRINCIPAUX CHANTIERS SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL (SUITE)

Autoroute 40

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENT SAINT-LAURENT

Asphaltage de l'autoroute 40 dans les deux directions entre l'autoroute 520 et l'avenue Sainte-Croix

- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 40 dans les deux directions
fin juin à septembre 2009

Autoroute 520

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENT SAINT-LAURENT ET VILLE MONT-ROYAL ENTRE L'AUTOROUTE 13 ET L'AUTOROUTE 40

Travaux d'excavation et de déplacement de services publics

- Fermeture d'une voie sur les voies de desserte
- Fermetures complètes occasionnelles de l'autoroute les fins de semaine
avril à octobre 2009

Autoroute 13

MONTRÉAL / PIERREFONDS-ROXBORO ET SAINT-LAURENT

Marquage permanent de l'autoroute 13 dans les deux directions

- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 13
fin juin à fin août

Autoroutes 20 et 520 / échangeur Dorval

DORVAL

Réaménagement de l'échangeur Dorval

- Fermeture d'une voie sur trois sur l'autoroute 20 près du rond-point Dorval
- Fermeture complète de l'autoroute 520 en direction ouest entre la sortie No 1 Av. Cardinal / aéroport P.-E.-Trudeau (durée de cette entrave : quatre semaines à partir de la fin juin; le détour se fera par l'autoroute 520 est et l'autoroute 13)

Autoroutes 15 et 40 / échangeur des Laurentides

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENT SAINT-LAURENT ET VILLE MONT-ROYAL

Réparation de ponts d'étagement

- Fermetures partielles de certaines bretelles de l'échangeur le jour et la nuit
- Fermetures complètes de certaines bretelles de l'échangeur de nuit
- Fermetures de bretelles de l'échangeur la fin de semaine
mai à décembre 2009

Autoroutes 15, 20 et 720 / échangeur Turcot

MONTRÉAL / CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE ET SUD-OUEST

Réparation de la chaussée

- Fermetures complètes de bretelles en alternance les fins de semaine
fin mai à août

Modernisation de la rue Notre-Dame

MONTRÉAL / ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Secteur avenue Souigny entre la rue Dickson et l'autoroute 25

Construction de la deuxième chaussée, prolongement de la piste cyclable et construction d'une passerelle cyclable.

- Fermeture du pont d'étagement de l'avenue Souigny en direction ouest à partir de la rue Honoré-Beaugrand
- Fermetures partielles de l'avenue et de certaines rues locales
jusqu'à l'automne 2009

**général
taximètre inc**

1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1

Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113

**Vente et réparation
de taximètres**

**Installation de taximètres
et radios**

Fabrication de lanternons

**Général Taximètre Inc. est
mandataire de la CTO**

NOUVEAU

**Taximètre Pulsar, Silent 610
Lumitronic N-G**

Installation de support pour vélo

Lanternon aimanté

**Installation
d'attache-
remorque**



CONGRÈS

American Society of Animal Science Joint Meeting: American Dairy Science + American Society of Animal Science

Palais des Congrès, 12 au 16 juillet.
1 800 délégués

Regis Corp.

Reine Élisabeth, 16 au 20 juillet.
1 000 délégués

International Union of Geodesy & Geophysics (IUGG) 2009 IAMAS-IAPSO Joint Assembly

Palais des Congrès, 19 au 29 juillet.
2 000 délégués

World Science Fiction Society / WorldCon

Palais des Congrès, 6 au 10 août.
4 000 délégués

World Chemical Engineering Council

Palais des Congrès, 23 au 27 août.
3 000 délégués.

Osteoarthritis Research Society International

Place Bonaventure, 10 au 13 septembre.
1 000 délégués

International City County Management Association

Palais des Congrès, 13 au 16 septembre.
4 000 délégués

Investors Group Financial Services inc.

Palais des Congrès, 19 au 23 septembre.
1 100 délégués

The Fertilizer Institute

Le Centre Sheraton, 20 au 26 septembre.
750 délégués

SPORTS

Coupe Rogers

Stade Uniprix, Parc Jarry, 8 au 16 août 2009

Omnium de Montréal Desjardins

Club de golf Saint-Raphaël, 1111, rue de l'Église,
17 au 23 août 2009

La série Nationwide de NASCAR

Circuit Gilles-Villeneuve, parc Jean-Drapeau,
29 et 30 août 2009

FESTIVALS

Festival International des Feux Loto-Québec

La Ronde, Île Sainte-Hélène,
13 juin au 22 août 2009

Festival International de Jazz de Montréal

Quartier des spectacles,
30 juin au 12 juillet 2009

Festival International Montréal en Arts (FIMA)

Rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Saint-Hubert
et Papineau, 2 au 5 juillet 2009.

Festival Juste pour Rire

3 au 26 juillet 2009

Festival international de tango de Montréal

Tango libre, 2477, avenue du Mont-Royal Est,
10 au 19 juillet 2009

Festival International de Courses de Bateaux-Dragons de Montréal

Parc Jean-Drapeau, 25 et 26 juillet 2009

Festival Divers/Cité

Place Émilie-Gamelin, angle des rues Berri et Sainte-Catherine,
26 juillet au 2 août 2009

Les FrancoFolies de Montréal

Quartier des spectacles, 30 juillet au 9 août 2009

Fêtes populaires Week-end Twist

Divers endroits à Montréal, 31 juillet au 3 août 2009

Festival Osheaga, Festival Musique et Arts

Parc Jean-Drapeau, 1^{er} et 2 août 2009

Semaine Italienne de Montréal

Divers endroits à Montréal, 7 au 16 août 2009

Festiblues International de Montréal

Parc Ahuntsic, angle Henri-Bourassa et Lajeunesse,
12 au 16 août 2009

Festival Saveurs & Tentations

Quai Jacques-Cartier, Vieux-Port de Montréal,
12 au 16 août 2009

Célébrations de la fierté Montréal

Le Village, 13 au 16 août 2009

Festival La Flamme Hellénique

Parc Jean-Drapeau, 21 au 23 août 2009

Festival du Bateau Classique de Montréal

Quais du Vieux-Port de Montréal,
rue de la Commune,
21 au 23 août 2009

Festival des Films du Monde (FFM)

Plusieurs salles de cinéma au centre-ville,
27 août au 7 septembre 2009



Les petites annonces

PROPRIÉTAIRE RECHERCHE

Jeannot Bien-Aimé loue un véhicule Hochelaga 5 jours, de 18 h à 6 h, et 2 jours single, ☎ 514 690-3432 ou 450 622-6655

Mass cherche chauffeur de jour et de nuit, association Hemlock, A-11, ☎ 514 369-6118 ou 514 299-8710

Cherche bon chauffeur, ☎ 514 898-4686

Pierre ou Mme Thomas cherche chauffeur de jour, A-11, ☎ 514 387-1495 ou 514-241-9444

Chauffeur recherché pour single, fin de semaine, Boisjolie-Hochelaga-Diamond, ☎ 514 388-1000

Patrice Belleville, COOP Montréal, cherche chauffeur de nuit, 18 h à 6 h, samedi, dimanche, lundi et mardi, ☎ 514 831-7310 ou 450 841-1658

Mme Innocent cherche chauffeur sérieux, de nuit, Camry, Diamond VIP, ☎ 514 996-9623

M. Raymond cherche chauffeur sérieux, de nuit, la semaine, Diamond VIP, ☎ 514 234-2651

Mohamed cherche chauffeur sérieux, A-11, Pontiac VIP, ☎ 514 802-5646

Rousseau Dorismé cherche chauffeur de jour, bonne condition de travail, voiture neuve, Toyota Camry, ☎ 514 476-9513

Jean Michel cherche chauffeur sérieux, 6 h à 18 h, Diamond, ☎ 514 812-1444

Johny cherche chauffeur, Toyota Camry, ☎ 514 781-3861

Frank, Atlas, cherche chauffeur de jour, ☎ 514 887-9113

Kathy cherche chauffeur de nuit, Camry 2009, ☎ 514 651-5170

PROPRIÉTAIRE RECHERCHE

M. David cherche chauffeur, A-11, Altima 2006, Fantôme ou Pontiac VIP, ☎ 514 481-3409 ou 514 961-4775

Taxi à louer de jour, Toyota Camry 2005, Diamond VIP, ☎ 514 892-2737

Taxi à louer de jour, Hochelaga, Altima 2005, Phillip, ☎ 514 814-8864

Maurice ou Albert, voiture à louer, single, Candare, ☎ 514 723-6262 ou 514 728-2822

Bachir Momo cherche chauffeur de soir, non-fumeur (très important), du lundi au samedi, bon prix, bonne voiture, ☎ 514 585-5049

CHAUFFEUR RECHERCHE

Marcel cherche taxi à louer, de soir, de semaine, ☎ 514 583-0651

Jean cherche taxi A-11, A-05 single, chauffeur sérieux, non-fumeur, ☎ 514 892-8130

Chauffeur avec beaucoup d'expérience cherche single 4, A-11, ☎ 514 571-3978, après 18 h

Chauffeur cherche taxi à louer, ☎ 450 674-0805 ou 514 923-7165

Jean-René cherche taxi Hochelaga-Beaubien à louer, fin de semaine, A-11, ☎ 514 593-4913 ou 514 885-3691

Nicolas, 9 ans d'expérience, chauffeur de limousine, temps partiel, lundi au mercredi, ☎ 438 777-3664 ou 514 329-5930

Exi Robert cherche taxi avec radio à louer, de soir, ☎ 514 323-5502 ou 514 817-8905

Ibrahima cherche taxi single Champlain, propre, sérieux, non-fumeur, ☎ 514 928-0101

Sid-Ali cherche voiture single ou de jour, ☎ 514 691-2629 ou 514 355-5468

Sofiane, chauffeur sérieux, non-fumeur, cherche taxi T-5, T-11, fin de semaine, ☎ 514 962-6269

Kelaf, chauffeur responsable, tenace, propre, cherche taxi de jour, ☎ 514 759-9457 ou 514 231-4176

SAAD cherche taxi mini-Van adapté, ☎ 514 962-0039

Ben-Oni Altino cherche single, Boisjolie-Hochelaga-Coop de Montréal ou Van adapté, 10 ans d'expérience, fiable ☎ 514 559-7517 ou 514 327-0394

TAXI À VENDRE

Baljit Remal cherche permis, ☎ 514 279-6684 ou 514 623-4664

Ghassan cherche permis A-12, Coop de l'ouest, ☎ 514 991-8397

Alireza cherche permis, ☎ 514 652-2560

John vend banc gris Toyota Camry 2002 avec porte avant/arrière, appui-bras, ☎ 514 297-3883

George cherche permis A-11, 205 000 \$, sans voiture, ☎ 514 941-5553

Gertilu ou Marie-Elda vend permis avec Camry SE, 225 000 \$, négociable, soir : ☎ 450 628-8941, jour : 514 996-9712 ou 514 267-1600

George Taxi à vendre, T-11, prix à discuter, 225 000 \$, ☎ 514 831-5780

Fethi Hajri, taxi à vendre, Agglo St-Sauveur/Ste-Adèle, bon revenu, été, hiver, 145 000 \$, ☎ 514 781-4673

Ala, permis de taxi à vendre, A-11, Chevrolet Venture 2003, Pontiac VIP, ☎ 514 327-7693 ou 514 969-3442

M. Gilbert, Century 2003, 12 000 km, en excellente condition, équipée, ☎ 514 384-6433 ou 514 577-0155

Permis de taxi à vendre, A-12, contacter Ghassan, ☎ 514 991-8397

Rédaction

Béatrice Miszczak
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal

Production graphique

Cécile Dion

Impression

Presse Papiers

Taxi Le Journal est publié par le

Bureau du taxi et du remorquage
de la Ville de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec)
H1Y 3H6

Tél. : 514 280-6600

Fax : 514 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à 5000 exemplaires, 4 fois l'an, et distribué gratuitement aux chauffeurs de taxi de l'île de Montréal.

ISSN 1480-6193





Altidor



Roche



GUY ALTIDOR ET PICARD ROCHE, chauffeurs de taxi

VOUS CONNAISSEZ LE TAXI MIEUX QUE PERSONNE.
NOUS, ON CONNAÎT LES FINANCES.

L'équipe Service aux entreprises, particulièrement financement taxi, de la Caisse Desjardins Cité-du-Nord de Montréal organise aussi des conférences offertes au public. Au cours de l'année, les conférenciers aborderont les sujets suivants :

Mardi 9 juin 2009

Fiscalité de l'entreprise
(propriétaire de permis de taxi)

Mercredi 21 octobre 2009

Transmission harmonieuse de votre patrimoine.
Planification successorale et impact au décès.

Mercredi 25 novembre 2009

Régime enregistré épargne études
(REEE)

Merci d'accepter notre invitation! Contactez votre conseiller maintenant.

POUR L'EFFICACITÉ
D'ABORD

www.citedunord.com



Desjardins
Caisse Cité-du-Nord
de Montréal

FIN TAXI

FINANCEMENT



Profitez des meilleures conditions de financement, partout au Québec!

ACHAT DE PERMIS

REFINANCEMENT DE PERMIS

ACHAT DE VÉHICULE-TAXI

*FinTaxi est propriétaire du Carrefour du Taxi
et de l'École du Taxi Henri-Bourassa*



CARREFOUR DU TAXI
FINANCEMENT | FORMATION | SERVICES
www.carrefourdutaxi.ca

ÉCOLE TAXI
FORMATION
www.ecoledutaxi.ca

514 353-2757 | 1 866 227-2091 | WWW.FINTAXI.CA

